

Article 31 du Règlement

les personnes âgées à continuer à vivre chez elles le plus longtemps possible.

Le fait de vieillir ne devrait pas nécessairement obliger une personne à quitter la maison familiale. Tous les gouvernements devraient encourager les personnes âgées à continuer à vivre dans leur foyer, où les souvenirs et la stabilité leur apportent confort et soutien. Nous leur devons au moins cela.

* * *

[Français]

LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Mme Maud Debien (Laval—Est, BQ): Monsieur le Président, un juge ontarien a statué que la compagnie General Motors avait eu tort de congédier un superviseur pour avoir proféré des grossièretés et des allusions sexuelles à proximité de cinq employées féminines subalternes. Selon lui, les propos à caractère sexuel étaient la norme dans le service de sécurité de GM.

Les députés du Bloc québécois craignent les répercussions d'un tel jugement sur les causes actuelles et futures qui pourraient être amenées devant les tribunaux. Le jugement admet implicitement que le harcèlement sexuel ne peut être invoqué lorsque la culture d'un service ou d'une entreprise permet ce type de comportement.

En 1987, la Cour suprême du Canada a clairement établi dans le cas *Robichaud* que les employeurs sont responsables des cas de harcèlement sexuel en milieu de travail. Le jugement ontarien atténue donc la portée du jugement de la Cour suprême, ce que nous déplorons.

Ce jugement constitue un net recul en ce qui concerne la tolérance zéro envers les agressions sexuelles faites aux femmes. Il faut le dénoncer.

* * *

[Traduction]

LE CHEF DE L'OPPOSITION

Mme Deborah Grey (Beaver River, Réf.): Monsieur le Président, je tiens à rendre hommage au député de Lac-Saint-Jean et à dire, au nom des députés de mon caucus, que nous sommes tous très heureux qu'il soit en voie de guérison.

Lorsque je suis arrivée à l'aéroport international d'Edmonton jeudi soir, j'ai été informée de son inquiétante maladie et, comme tous les autres Canadiens, la nouvelle m'a stupéfiée. J'ai pensé à mon collègue presque toute la nuit, priant pour qu'il passe la nuit et que ses médecins réussissent à le sauver.

Je me souviendrai toujours des années pendant lesquelles M. Bouchard et moi-même avons siégé côte à côte à la Chambre, soit de l'été 1990 jusqu'aux élections de 1993. Nous avons notamment parlé de la naissance de ses deux enfants, Alexandre et Simon. Ses yeux devenaient brillants lorsqu'il parlait d'eux et de la joie incroyable qu'ils lui ont apportée, à lui et à son épouse, Audrey.

La maladie dont souffre M. Bouchard a des effets terribles et sa survie me semble tenir du miracle.

Bonne chance, Lucien. Nous continuons de prier pour votre guérison. Que Dieu vous bénisse.

* * *

L'ÉTHANOL

M. Gar Knutson (Elgin—Norfolk, Lib.): Monsieur le Président, la récente mission commerciale que présidait une délégation de notre gouvernement en République populaire de Chine s'est avérée un grand succès.

Parmi les accords signés par des entreprises canadiennes pendant que la délégation se trouvait en Chine, on remarque une entente pour la construction d'une usine d'éthanol. L'éthanol sera d'une grande utilité pour les habitants de la Chine, ainsi que pour les agriculteurs et l'industrie, sans compter qu'il sera avantageux pour l'environnement du continent. Cette application technologique peut aussi bénéficier au Canada.

L'usine d'éthanol qu'on a proposé d'établir à Chatham, en Ontario, nous éviterait d'avoir à compter sur de l'éthanol produit à l'étranger. En outre, tout comme en Chine, notre industrie agricole pourrait ainsi compter sur un écoulement stable pour son maïs.

L'éthanol est avantageux, des points de vue tant économique qu'environnemental. Je félicite le gouvernement de la Chine de s'être intéressé à cette technologie.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

Mme Marlene Cowling (Dauphin—Swan River, Lib.): Monsieur le Président, la Commission canadienne du blé a gagné.

Les agriculteurs des Prairies ont signifié leur appui avec une forte majorité à la Commission canadienne du blé en élisant 10 fermes défenseurs de la commission parmi les 11 membres du conseil consultatif. Les agriculteurs ont rejeté les efforts d'un groupe de pression, petit mais très actif, qui cherchait à affaiblir la commission et à mettre en oeuvre un système de marketing à deux voies. En votant ainsi, les agriculteurs ont manifesté un appui sans équivoque à la commission et au système de marketing à guichet unique.

C'est une reconnaissance de l'excellent travail qu'a effectué la commission pour la commercialisation du grain canadien et l'expansion des marchés d'exportation, et de sa collaboration avec les agriculteurs pour faire du Canada un chef de file mondial dans le secteur de l'agriculture.

Le message des agriculteurs est clair. Au Canada, l'avenir de l'agriculture passe par une Commission canadienne du blé solidement établie.

* * *

LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

M. Roger Gallaway (Sarnia—Lambton, Lib.): Monsieur le Président, un rapport d'un sous-comité a récemment mis en lumière le fait que la voie maritime du Saint-Laurent était sous-utilisée.

J'espère que le ministère de la Justice approuvera les propositions de divers intéressés visant à autoriser la navigation des